FRC.15277

DISCOURS

DE J. P. BRISSOT,

Case
FRC
15396

Député de Paris,

Sur la nécessité d'exiger une satisfaction de l'Empereur, et de rompre le Traité du premier Mai 1756.

Du 17 Janvier 1792.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

Messieurs,

Le masque est enfin tombé, votre ennemi véritable est connu; l'ordre donné au général Bender vous apprend son nom, c'est l'empereur. Les électeurs n'étoient que ses prête-noms, les émigrans n'étoient qu'un instrument dans sa main. Vous devez maintenant mépriser les émigrés; c'est à la haute-cour à

THE NEWBERRY
LIBRARY

venger la nation de la révolte de ces princes mendians.

Cromwel força la France & la Hollande à chaſſer Charles II. Une pareille perſécution honoreroit trop les princes; ſaiſiſſez leurs biens & abandonnez-les à leur néant.

Les électeurs ne ſont pas plus dignes de votre colère, la paix les fait proſterner à vos pieds.

Cependant, Meſſieurs, leur ſoumiſſion peut n'être qu'un jeu; mais qu'importe à une grande nation cette hypocriſie de petits princes? L'épée eſt toujours dans nos mains, & cette épée doit nous répondre de leur bonne conduite pour l'avenir.

Votre ennemi véritable, c'eſt l'empereur; c'eſt à lui, à lui ſeul que vous devez vous attacher; c'eſt lui que vous devez combattre. Vous devez le forcer à rompre la ligue qu'il a formée contre vous, ou vous devez le vaincre. Il n'y a pas de milieu; car l'ignominie n'eſt pas un milieu pour un peuple libre.

L'empereur eſt votre ennemi, il vous en a donné des preuves. Il cherche ou à vous attaquer, ou à vous effrayer. Une guerre ouverte eſt moins dangereuſe que cette guerre ſourde. Vous devez provoquer une ſatisfaction qui mette un terme à ces inquiétudes diſpendieuſes. Si vous devez être attaqués, il vous convient de prévenir; ſi l'on veut vous amuſer, vous ne devez pas vous endormir; ſi l'on ne tend qu'à vous forcer par la terreur à une capitulation indigne de vous, il faut réaliſer une fois ce que vous avez tant juré: *la conſtitution ou la mort.* La mort! elle n'eſt pas à craindre ici. Examinez votre poſition & celle de l'empereur; prenez conſeil des principes & de votre force. La force vous vengera, les principes vous

absoudront. Il ne faut pas vous dissimuler, Messieurs, la nature de la haine de vos ennemis. Notre constitution est un anathême éternel à tous les trônes absolus. Tous les rois doivent donc haïr notre constitution; elle fait leur procès, elle prononce leur sentence; elle semble dire à chacun : *demain tu ne seras plus, ou tu ne seras roi que par le peuple.*

Cette vérité, Messieurs, a retenti au fond du cœur de Léopold. Il a cherché à en reculer le fatal moment, & telle est la cause secrète de sa haine pour la nation française, de la protection qu'il accordoit aux émigrans & aux électeurs, de la ligue des rois qu'il cherche à soulever contre vous.

Non, Messieurs, ce n'est pas la noblesse française qu'il veut rétablir; ce n'est pas les prérogatives d'un fantôme impuissant qu'il veut faire revivre. Léopold craint pour son trône, c'est son trône qu'il cherche à maintenir par une vaine ligue contre le torrent de l'esprit de liberté. Il en veut tarir la source, & la source est en France. Ah! s'il entendoit mieux ses intérêts, s'il connoissoit la force de la révolution actuelle, il renonceroit à de pareils moyens pour l'arrêter; il previendroit la révolution, en la naturalisant chez lui; l'inoculer, c'est lui ôter son mal pour les despotes.

J'ai dû, Messieurs, vous mettre sous les yeux la véritable cause des mouvemens de Léopold; elle doit seule diriger les vôtres. Vous en devez conclure qu'il ne suffira pas, pour l'appaiser, de décider sur quelques différends. On ne manquera jamais de prétextes pour vous tracasser & pour vous attaquer. Il faut donc aller droit au but; il faut dire à l'empereur : « c'est notre constitution que vous avez en horreur, c'est elle que vous voulez détruire : ou renoncez à à ces projets, ou préparez-vous à la guerre ».

Je ne vous rappellerai point, Meſſieurs, tous les faits qui tendent à prouver l'inimitié ſecrète de Léopold pour votre conſtitution. Le rapporteur de votre comité vous les a fidèlement développés. Je ne m'arrêterai pas même à d'autres faits qui pourroient vous prouver que des raſſemblemens exiſtent dans le Brabant, qu'on y proſcrit la cocarde nationale, tandis qu'on y accueille la cocarde blanche. Il eſt cependant un de ces faits, dont la preuve eſt dans les mains de votre comité, & qui vous fera voir avec quelle bonne foi le gouvernement de Bruxelles exécute ſes propres ordonnances. Il y exiſte un paſſeport donné par un officier de l'empire à deux déſerteurs français, pour ſe rendre à Coblentz; mais, Meſſieurs, il faut dédaigner des faits auſſi peu importans, lorſque l'inimitié ſe peint par des traits bien plus frappans. Or, je la trouve, cette inimitié, gravée dans quatre faits inconteſtables.

Vous avez, en vertu du traité de 1756, ſollicité les bons offices de l'empereur & ſon intervention pour faire ceſſer les raſſemblemens des émigrés; & il les a refuſés, & les raſſemblemens ont continué dans ſes états & dans ceux des électeurs. A peine au contraire l'électeur de Trèves, que vous menaciez de votre juſte courroux, a-t-il requis ſa protection contre vous, que l'empereur la lui accorde, qu'il donne des ordres au général Bender pour le protéger contre vos troupes en cas d'attaque. L'empereur a adhéré au concluſum de la diette, dans lequel on déclare que les princes poſſeſſionnés dans la ci-devant Alſace ne peuvent ſe départir de leurs droits féodaux, c'eſt-à-dire, dans laquelle on déclare la guerre à la conſtitution françaiſe; il a de plus requis les cercles de s'armer pour ſoutenir ces prétentions. Enfin, Meſſieurs, l'empereur a invité les principales puiſſances de l'Eu-

rope à former une ligue pour prévenir (ce ſont ſes termes) d'*autres mouvemens & entrepriſes préjudiciables aux droits du roi des François, & pour maintenir l'honneur & la dignité des couronnes;* tel eſt l'objet de la circulaire de Padoue, de la convention de Pilnitz, du traité entre l'empereur & la Pruſſe, du 25 Juillet, du traité conclu entre lui & les états-généraux, & enfin des lettres même qu'il a écrites au roi des Français où il menace de ſon intervention.

Or, Meſſieurs, les deux premiers faits offrent une violation manifeſte & du droit des gens & du traité de 1756. Le troiſième eſt un véritable acte d'hoſtilité; mais le quatrième offre une violation bien plus coupable & des traités & du droit des gens; c'eſt un attentat au droit d'indépendance de chaque nation; c'eſt une conjuration de têtes courronnées contre la liberté françaiſe, conjuration excitée & fomentée par l'empereur même. On vous dira peut-être, pour excuſer cette ligue, qu'elle a été formée avant l'acceptation faite par le roi de la conſtitution; mais je vous cite des actes bien poſtérieurs à cette acceptation, des actes qui prouvent que cette ligue n'a point été interrompue par elle. On vous dira que ces actes n'ont pas la violence pour but, qu'on veut ſeulement dans un congrès corriger quelques vices de notre conſtitution; mais ce congrès, fût-il pacifique, ſeroit encore un outrage à la nation françaiſe. Anathême donc aux ambitieux qui, pour perpétuer le trouble & leur influence, en ont conçu l'idée; anathême aux puiſſances aſſez folles pour le protéger.

Eh, Meſſieurs, de quel droit l'empereur veut-il intervenir dans nos démêlés? qui lui a donné miſſion de prévenir les mouvemens & entrepriſes préjudiciables à la dignité du roi des Français? Son pré-

déceſſeur Joſeph II étoit à peine monté ſur le trône, qu'il fit ſignifier à l'ambaſſadeur de France que le roi ne s'ingérât pas dans les affaires de l'empire, s'il vouloit vivre en bonne union : & il ne s'agiſſoit de la part de la France que d'une intervention en faveur d'une ſimple communauté ! Il s'agit ici de notre conſtitution, & Léopold veut y intervenir ! A-t-il donc été partie contractante dans notre conſtitution ? l'a-t-on appelé comme garant ? qui l'auroit appelé ? ſeroit-ce le peuple ? Meſſieurs, tout pouvoir vient du peuple, & ſa force ſuffit, & ſa force ſuffira pour maintenir chaque pouvoir, & il ceſſeroit d'être ſouverain s'il pouvoit exiſter hors de lui un juge ſuprême entre lui & ſes officiers. Seroit-ce le roi ? cette invocation ſeroit un crime de lèſe-nation envers le peuple, qui lui a délégué ſon empire. L'empereur n'eſt donc qu'un étranger à notre conſtitution, & du moment qu'il veut intervenir dans des différends qu'elle pourroit exciter, il uſurpe un pouvoir qui ne lui appartient pas, il devient l'ennemi de la nation. Eh ! à combien plus forte raiſon doit-on le regarder comme un ennemi, quand on le voit, ne ſe bornant pas à ſes propres forces, invoquer celles des autres puiſſances, former des traités avec elles contre la liberté françaiſe ! oui, Meſſieurs, il faut, ou que ces traités ſoient déchirés, ou que la liberté françaiſe ſoit anéantie.

Deux partis ſe préſentent pour amener l'empereur à ce point : l'un eſt la guerre immédiate, l'autre eſt une explication préliminaire à la guerre. Votre comité a préféré ce dernier parti ; un ſeul motif l'a déterminé. Votre comité étoit bien convaincu que l'empereur avoit commis aſſez d'actes d'hoſtilités pour autoriſer la France à lui déclarer immédiatement la guerre ; mais

il a cru que la loyauté & la générosité françaiſe nous commandoient de tenter pour la dernière fois la reſſource des explications avant d'avoir recours aux armes, ce motif eſt louable ſans doute. Cependant ſi cette générosité pouvoit entraîner la nation dans un précipice, lui cauſer la perte de ſa liberté, ou au moins de grandes calamités, cette générosité, elle-même, ne deviendroit-elle pas un crime national ? or, tel eſt le danger évident auquel on s'expoſe en exigeant de l'empereur des déclarations qui doivent infailliblement entraîner dans des négociations.

On lui demande s'il veut exécuter le traité de 1756, s'il veut s'engager à ne pas attaquer l'indépendance de la nation françaiſe : mais, meſſieurs, ſi l'empereur eſt dans des diſpoſitions hoſtiles ; & ſi cependant il n'eſt pas prêt à exécuter ſes projets, que doit-il faire ? vous amuſer avec des réponſes équivoques, ſatisfaiſantes en apparence, inſignifiantes au fond. Avec cette diplomatie à double face, il vous dira qu'il n'entend pas troubler votre tranquillité ni votre indépendance, mais qu'il craint pour ſes états ; que cette crainte l'oblige à prendre des précautions militaires : il vous dira qu'il n'a promis de ſecours aux électeurs qu'au cas où les raſſemblemens ſeroient diſſipés, & dans le cas où ils ſeroient attaqués; que ſon titre de chef de l'empire l'oblige à ce devoir : il vous dira qu'il a lui-même diſſipé ces raſſemblemens, parce qu'il ſait bien qu'il eſt difficile de les prouver diplomatiquement ; il vous dira qu'il a été obligé d'adhérer au concluſum de la diette, mais qu'il eſt toujours prêt d'interpoſer ſa médiation, d'employer ſes bons offices ; il vous dira enfin qu'il eſt toujours pénétré d'attachement pour le roi, pour ſa famille, &c.

A ces longues écritures, il faudra répliquer par

d'autres : voilà donc un procès par écrit : voilà donc des courriers, des eſtaffettes qui vont, viennent pour porter des réponſes & des répliques qui n'offriront que des tergiverſations éternelles. Pendant ce temps, les préparatifs militaires ſe continuent ; ſix mois s'écoulent avant que vous ayez obtenu une réponſe ſatisfaiſante. Eh ! ne croyez pas ici, Meſſieurs, que je calomnie le le cabinet de Vienne ; j'oſe vous aſſurer que ce tableau ne ſera pas démenti par vos miniſtres même qui connoiſſent le mieux ce cabinet. Or, Meſſieurs, ſi nous ne devons obtenir que des tergiverſations, que des réponſes équivoques ; ſi ces réponſes doivent nous engager dans une guerre de plume interminable : ſi cette guerre peut nous faire perdre un temps précieux pour la guerre franche, pour la bonne guerre, ne ſerions-nous pas inſenſés de préférer à cette dernière une négociation infailliblement illuſoire & funeſte ?

Un peuple libre a rarement l'avantage dans les négociations de cabinet. Emploie-t-il des agens patriotes ? ils ſont trompés. Emploie-t-il des agens miniſtériels ? il eſt trompé ; il l'eſt ſur-tout quand il eſt obligé de ſe fier à des agens qui ne ſont pas de ſon choix, quand ces agens ſont des hommes qu'il eſt facile de circonvenir & de ſéduire, quand ils ſont choiſis par un pouvoir exécutif que la nature des choſes rend peut-être en ſecret ennemi de ſa liberté. Un peuple libre ne fait bien ſes affaires que par lui-même, ou par des agens ſans ceſſe expoſés à ſes regards. Or, à la guerre, c'eſt la nation qui négocie & ne ſe laiſſe point tromper. A la guerre tout eſt public, tandis que tout eſt myſtère & ſouvent fraude dans le cabinet ; il vaut donc mieux pour un peuple libre, qui veut conſerver ſon indépendance, d'en aſſurer le ſuccès par ſes armes, que par des fineſſes diplomatiques

Qui peut mieux sentir cette vérité que le peuple français ! quelle confiance peut-il avoir dans les négociations, tant que la diplomatie restera dans les mains d'hommes qui regrettent le bon temps, où, pour leurs menus plaisirs, ils pouvoient tracasser & bouleverser l'Europe ; tant que cette diplomatie ne sera pas populaire, c'est-à-dire franche, ouverte, simple, peu coûteuse, & circonscrite dans les relations vraiement avantageuses à la France ; tant qu'elle sera une feuille de bénéfices entièrement réservée aux privilégiés & aux créatures de l'ancien régime, quelle confiance le peuple peut-il avoir dans des négociations, en les voyant dirigées par des hommes fastueusement entretenus pour contrarier ses intérêts, par des valets qui parlent encore du roi leur maître & décrient la nation, qui ne quittent leur poste que pour arborer la cocarde blanche, & qui restent impunis ? Quelle confiance surtout prendre dans une négociation avec la cour de Vienne, quand on sait que son influence prédomine toujours dans le cabinet de la France, quand on doit craindre que l'ambassadeur ne soit entraîné par cet intérêt, & par conséquent quand il est naturel de craindre un concert fatal à la cause populaire ? Confier le salut du peuple à de pareilles négociations, n'est-ce pas l'exposer bien légèrement ?

On va se récrier contre ces défiances ; mais, Messieurs, il s'agit du bien le plus précieux, & la confiance a perdu presque tous les peuples libres.

Ainsi tergiversation infaillible de la part du cabinet de Vienne, & concert probable entre lui & celui de France, voilà ce que vous devez attendre de cette négociation. Il faut donc y renoncer.

Mais quelle nécessité d'ailleurs a cette négociation ? Demander une explication, n'est-ce pas supposer que

la conduite de l'empereur eſt équivoque? n'eſt-ce pas ſuppoſer que les actes d'hoſtilités ne ſont pas évidens? n'eſt-ce pas annoncer une foibleſſe qui feroit croire à votre impuiſſance ou à votre frayeur?

Je ne dirai donc pas, avec votre comité, à l'empereur: voulez-vous exécuter le traité de 1756? mais je lui dirai: vous avez violé vous-même ce traité de 1756; donc nous ſommes autoriſés à le regarder comme rompu. Je ne lui dirai pas avec votre comité: voulez-vous vous engager à ne pas attaquer ni la France ni ſon indépendance? mais je lui dirai: vous avez formé une ligue contre la France; on doit donc vous combattre. Cette attaque eſt juſte, car ou il faut fermer les yeux à la lumière, ou il faut convenir qu'une guerre formée par des puiſſances étrangères contre une nation libre eſt un véritable acte d'hoſtilité. Louis XIV déclara la guerre à l'Eſpagne, parce que l'ambaſſadeur eſpagnol avoit pris le pas ſur le ſien à Londres. Ce n'eſt pas ſur des prétextes auſſi frivoles, qui ne conviennent qu'au deſpotiſme avide de conquêtes, que ſe fonde la guerre d'un peuple libre. Il s'agit de notre indépendance, & nous ne pouvons la conſerver qu'en prévenant nos ennemis.

Les exemples, Meſſieurs, ne nous manqueroient pas pour prouver la juſtice de cette attaque. Le fameux Charles XII eſt menacé, en montant ſur le trône, par la ligue de trois princes qui vouloient profiter de ſa jeuneſſe & de ſon inexpérience pour le dépouiller, par les rois de Danemarck & de Pologne & par le Czar: le conſeil délibère en ſa préſence. On propoſe une négociation pour détourner la tempête. Tout d'un coup le jeune prince ſe lève: Meſſieurs, leur dit-il, j'ai réſolu de ne jamais faire une guerre injuſte, mais de n'en finir une légitime que par la perte de mes

ennemis. Ma résolution est prise, j'irai attaquer le premier qui se déclarera ; & quand je l'aurai vaincu, j'espère faire quelque peur aux autres. Charles XII tint parole. Seul & sans allié, il battit successivement les rois de Danemarck, de Pologne & le Czar. Il les battit ; & s'il essuya des disgraces par la suite, il ne les dut qu'à la maladie des conquêtes dont il étoit tourmenté.

Ce fut encore ainsi qu'en agit le parlement d'Angleterre en 1650. Après avoir publié dans une déclaration solemnelle, que ne voulant point troubler les nations étrangères, il n'entendoit point qu'elles le troublassent en intervenant dans ses différends, il attaque aussitôt la Hollande qui donnoit asyle aux rebelles, & la Hollande étoit alors au plus haut degré de gloire & de puissance, & Ruyter commandoit ses flottes! le prince Rupert battu, poursuivi par Blacke, se réfugie avec sa flotte dans le Portugal. Blacke l'y suit : & quoique la république d'Angleterre fût en paix avec le Portugal, il attaque son ennemi dans le Tage & le détruit entièrement.

Rappelez-vous enfin, Messieurs, la fameuse campagne de Saxe par le célebre Fréderic, campagne dont l'exemple vous a été cité par le comité. Quatre puissances le menaçoient : en les prévenant il tourna l'orage contre elles. Et certes notre cause est bien plus juste que celle de Frédéric. La ligue formée contre lui étoit secrète : il n'en eut la preuve que lorsqu'il eut pris Dresde, où il saisit l'original du traité dans les archives de la chancellerie. La ligue formée contre nous est publique. Aucun acte d'hostilité n'avoit précédé l'acte de Frédéric, tandis que la protection ouverte accordée aux émigrés, & que l'ordre donné au général Bender, ne peuvent être considérés que comme des actes d'hostilité.

Les circonstances nous font encore comme

à Frédéric une loi de cette attaque. N'avons-nous pas à craindre que si Léopold ne laisse pas encore éclater ses desseins hostiles, c'est que les forces des confédérés ne sont pas réunies? N'avons-nous pas à craindre qu'on emploie ces protestations amicales, ces ordres de dissiper les rassemblemens, pour nous tromper, pour nous amener à une inertie funeste pour nous, utile pour nos ennemis? Car pendant cette comédie politique nos préparatifs militaires épuisent nos ressources, les inquiétudes renaissent, les agitations intérieures se continuent, les forces combinées s'unissent, les prétentions se montrent, la hauteur se déploie dans les offices, les menaces succèdent au ton mielleux, on s'offense, l'invasion suit, une guerre désastreuse éclate dans nos foyers mêmes, les mécontens se rallient bientôt autour des drapeaux étrangers, & la guerre civile se joint à la guerre étrangère.

Tels sont les vues secretes de vos ennemis : ils sont rois & vous êtes peuple, ils sont despotes, & vous êtes libres. Or, il n'y a point de capitulation sincère entre la tyrannie & la liberté. Les tyrans étrangers veulent donc ou nous écraser, ou nous tromper; ils ne peuvent encore nous écraser, ils cherchent donc à nous tromper. En nous trompant, en nous traînant de délais en délais, ils gagnent, & nous perdons. Notre position actuelle est avantageuse, leur position est défavorable; le temps améliore la leur, détériore la nôtre. Places bien fortifiées, approvisionnemens abondans; cent mille français libres, courageux, bien armés, qui n'attendent que le signal pour attaquer, pour s'emparer des places excellentes, dont il sera ensuite difficile de les chasser; une société de plusieurs millions d'hommes, voués à la liberté, formant un corps de réserve impénétrable & source inépuisable de recrues; telle est notre situation, tel est le tableau consolant que vous en a présenté le ministre de la guerre.

Quelle eſt, au contraire, la poſition de vos ennemis? Je ne parle pas des troupes des électeurs, deſtinées preſque toutes à la parade; mais celles de l'empereur, les ſeules redoutables, ſont diſperſées, ſuffiſent à peine à contenir des pays immenſes; des milliers d'hommes armés dans les montagnes de Styrie, réclament une repréſentation plus égale à la diette; la Gallicie menace, encouragée par l'exemple de la Pologne; le Brabançon ronge, en frémiſſant, ſon frein; les troupes, elles-mêmes, commencent à ſentir le leur. La ſaiſon, la diſperſion de ces forces, leur propre eſprit, celui qui domine dans ces pays, tout eſt donc contre l'empereur; on auroit donc tout à gagner en l'attaquant, on perd tous ces avantages en attendant.

En un mot, Meſſieurs, & je défie de répondre à ce dilemme: ou l'empereur veut la guerre, ou il ne la veut pas; s'il la veut, il ſeroit inſenſé de ne pas le prévenir; s'il ne la veut pas, il ſeroit inſenſé lui-même de ne pas la prévenir, en nous donnant auſſitôt la ſatisfaction que nous avons droit d'attendre de lui. Car quel eſt l'objet de cette guerre? Ce ne ſont pas des conquêtes à faire, ce n'eſt pas même des injures à venger, c'eſt un danger à prévenir. Que l'empereur faſſe ceſſer ce danger; il le peut d'un ſeul mot: qu'il renonce à la ligue formée contre notre indépendance, & nous dépoſons nos armes. Les quitter auparavant, c'eſt violer le ſerment ſolemnel que nous avons fait dans la mémorable journée du 14 janvier; car nous avons juré de regarder, de traiter en ennemies les puiſſances étrangères qui voudroient attaquer notre conſtitution ou intervenir dans nos diſcuſſions: or, l'empereur eſt évidemment dans ce cas; donc il faut, ou nous réſoudre au parjure, ou le combattre, s'il perſiſte dans ſa ligue contre notre conſtitution.

Ici, Meſſieurs, je dois marquer & réſumer les diffé-

rences & les rapprochemens qui ſont entre le projet du comité & le mien. 1°. Il demande des explications; je n'en veux pas: je veux qu'on notifie à l'empereur que nous le regardons comme ennemi s'il ne nous ſatisfait pas immédiatement. Les explications ſuppoſent des doutes: il n'y en a point ſur les actes d'hoſtilités de l'empereur. Il ne faut point diſſimuler ſes torts: un peuple libre doit être vrai, ſur-tout vis à-vis des rois. 2°. La forme de l'explication nous met à la merci de l'empereur. Exiger une ſatisfaction, c'eſt le mettre à la nôtre; nous en ſommes juges. Des explications n'ôtent point les inquiétudes, la ſatisfaction les diſſipe entièrement. 3°. Je penſe, comme le comité, que cette ſatisfaction ne doit plus rouler ſur la défenſe des raſſemblemens, mais ſur une renonciation formelle à la ligue contre la France. 4°. Je veux la guerre au 10 février, ſi cette renonciation n'eſt pas parvenue; & cette volonté ne paroîtra point comminatoire, comme le paroît la demande en explication. 5°. Enfin, ſi j'adopte le délai du comité, c'eſt parce qu'il eſt aſſez long pour être loyal, & qu'il n'eſt pas aſſez long pour être dangereux; c'eſt que ce délai eſt néceſſaire pour forcer l'empereur, par ſon intérêt, à ſe hâter de rechercher la paix, & de l'obtenir par une ſatisfaction franche.

Il bleſſe, s'écrie-t-on, la majeſté de la couronne impériale. Mais l'empereur n'a pas craint de bleſſer la majeſté du peuple français. Il n'y a pas de déshonneur pour un roi de céder devant une nation, il n'y a point de déshonneur de céder devant la juſtice. Que les rois abjurent enfin ces fauſſes idées de grandeur: il n'y a d'honneur que dans la vertu, de déshonneur que dans le mal. Cette maxime eſt vraie pour les rois comme pour les ſimples citoyens. Si donc l'empereur a tort, un pas rétrograde l'honorera plus qu'une victoire à l'appui de l'injuſtice. N'eût-

il pas la vertu de le faire, il y auroit du gain à en avoir la politique. C'eſt par des vertus déſormais que les rois peuvent expier ou faire oublier encore quelque temps leurs longues uſurpations.

Ainſi, Meſſieurs, mon projet laiſſe à l'empereur la reſſource de la paix: elle eſt dans ſa main; il en uſera s'il eſt de bonne-foi: s'il ne l'eſt pas, nous ſerions inſenſés de lui accorder un plus long terme & de ne pas l'attaquer. Ainſi par mon projet le peuple français allie ce qu'il doit à ſa ſûreté, avec la nobleſſe & la dignité de ſon caractère.

Il ne faut pas vous le diſſimuler: l'empereur, ſoit politique, ſoit meilleur conſeil, paroît abjurer l'idée de guerre; ſi l'on en juge au moins par les ordres qu'il a tranſmis aux électeurs; au ton de l'office du 28 ſeptembre ſuccède un ton plus doux. Un peuple libre ne varie point ainſi, parce qu'il marche toujours ſur la ligne des principes. Nous étions juſtes dans le premier meſſage: nous le ſerons encore dans le ſecond. En exigeant une ſatisfaction qui nous ôte toute inquiétude, & en donnant à l'empereur un terme pour nous la procurer, nous lui prouverons que les Français dédaignent de profiter de la détreſſe de leurs ennemis pour leur impoſer des loix dures; qu'ils ne ſe vengent des outrages qu'en pardonnant aux rois. C'eſt alors qu'ils mériteront cette belle deviſe du peuple romain: *Parcere ſubjectis & debellare ſuperbos.*

Après vous avoir démontré qu'une guerre prompte eſt juſte, néceſſaire & commandée par les circonſtances & par vos ſermens, à moins que l'empereur ne la prévienne dans un bref délai par une ſatisfaction qui vous ôte toute inquiétude, je dois vous prouver maintenant, & c'eſt le point ſur lequel je diffère davantage avec le comité, que loin de demander à l'empereur s'il veut exécuter le traité de 1756, nous ſommes

autorisés à le regarder d'après lui comme anéanti.

Vous vous rappelez, messieurs, que, suivant le traité du premier mai 1756, entre le roi de France & l'impératrice, ils s'étoient promis, tant pour eux que pour leurs successeurs, de se garantir leurs états contre les attaques de quelque puissance que ce fût ; qu'ils s'étoient promis un secours de vingt-quatre mille hommes, ou de 8 à 9 millions, dans le cas où l'un ou l'autre seroit attaqué. Vous vous rappelez que la France, fidelle à ses engagemens, a dépensé des trésors énormes, versé le sang de plusieurs milliers de citoyens pour aider la cour de Vienne, dans l'absurde guerre de sept ans, qui entreprise par nous, sans aucun objet utile, a coûté à la France tous ses établissemens dans l'Amérique, & l'a couverte d'ignominie. Vous vous rappelez que, dégradée par ce traité au rang des puissances secondaires, devenue l'exécutrice complaisante & forcée des résolutions du cabinet de Vienne, la France a vu tranquillement s'effectuer le démembrement de la Pologne & l'invasion de la Bavière. Vous vous rappelez que depuis la révolution, la cour de Vienne, loin de payer la nation française d'un juste retour; loin d'employer ses bons offices & ses troupes pour faire cesser les rassemblemens des émigrans, & les conspirations contre sa liberté, a protégé, au contraire, & ces rassemblemens & ces complots; il en résulte que la cour de Vienne a violé constamment le traité de 1756, depuis le commencement de notre révolution.

Et dès-lors, par quelle extravagance le respecterions-nous ? par quel excès de démence voudrions-nous maintenir un traité où les intérêts de la France ont été immolés, par un ministre corrompu, à l'intérêt de la maison d'Autriche; où la France fait des sacrifices

fices immenſes, & ne reçoit rien en compenſation ; où elle s'engage dans une réciprocité de défenſe, lorſque la nature des choſes rend l'attaque de ſes états preſqu'impoſſible & la défenſe très-facile, tandis qu'au contraire l'attaque de l'Autriche eſt très-facile & la défenſe très-difficile ? Comment nous obſtinerions-nous à maintenir un traité qui prive la France de ſes alliances les plus naturelles ; qui lui a ôté la confiance dans l'empire, ſa prépondérance en Allemagne pour la tranſporter dans la maiſon de Pruſſe ; qui lui ferme les canaux les plus avantageux du commerce ; qui l'enveloppe dans des guerres continuelles & les plus abſurdes ; en un mot, qui met à la dévotion de la maiſon d'Autriche ſes tréſors & le ſang de tous ſes citoyens ?

Non, meſſieurs, un pareil traité ne peut ſe concilier avec les principes de la conſtitution des Français. Elle leur défend impérieuſement toute conquête, elle leur défend toute guerre offenſive, à moins que leur propre sûreté ne l'exige. Ils ne peuvent donc plus former aucun traité offenſif avec les nations. Je dis plus, & c'eſt un point important qui mérite d'être approfondi, je dis qu'ils n'en doivent pas contracter de défenſif, qui n'auroit pas d'un côté pour objet leur propre sûreté, & qui de l'autre ne ſeroit pas renfermé dans la ſtricte défenſe ; car, en ſuivant les rubriques de l'ancienne diplomatie, un traité défenſif ſe tournoit facilement en traité offenſif. Il eſt ſi facile de ſe faire attaquer pour ſe plier aux termes du traité !

Les Français doivent être les frères de tous les hommes, de tous les peuples ; ils veulent être juſtes & bienveillans envers tous. Or, ſe lier excluſivement avec tel ou tel peuple, s'engager à défendre excluſivement tel ou tel peuple contre toute eſpèce d'attaque

c'eſt faire un traité d'iniquité éventuelle contre tel ou tel autre peuple ; c'eſt par conſéquent violer le principe de la fraternité univerſelle.

La nature vient ici au ſecours des principes qui doivent diriger la France dans les nouveaux traités d'amitié qu'elle doit former avec les nations. La nature a gratifié la France des avantages qui peuvent aſſurer l'exercice de cette fraternité ; car notre ſituation topographique & politique eſt telle que nous avons peu à redouter des attaques extérieures, que nous pouvons aiſément les repouſſer : & que par conſéquent nous ne reſſentons pas un grand beſoin de ſecours étrangers pour notre défenſe. Si nous ne pouvons pas, comme les Américains, nous affranchir entièrement du joug des alliances défenſives, au moins pouvons-nous y mettre de telles conditions qu'elles ne bleſſent pas les principes. Depuis l'Océan juſqu'aux Alpes, la France eſt bordée par l'Empire & par l'empereur. L'Empire n'eſt qu'un fantôme, l'Autriche antérieure n'eſt pas redoutable ; le Brabant libre ſe lieroit naturellement à la France, ou s'il reſte ſoumis à l'empereur, il ſera plus inquiétant pour lui que pour ſes voiſins.

Quels ſont nos autres voiſins ? les Suiſſes, dont le gouvernement a beſoin de la paix, dont le peuple aime la liberté & la France ; le roi de Sardaigne, dont les moyens ſont nuls, dont le peuple eſt français, à qui la nature permet l'entrée de la France, mais lui interdit une retraite ſûre ; l'Angleterre, que ſa ſituation éloignera long-temps de toute guerre européenne, qui, quoique voiſine de la France, ne peut frapper qu'au loin ſur elle, & la force des choſes accélère le moment où ce moyen même lui ſera enlevé : la Hollande, qui, rendue à ſa liberté, ne ſera pas l'ennemie d'un peuple libre, qui, gémiſſant ſous le joug du

despotisme, ne peut lui être redoutable; la Hollande où le stadhouder est tout, où ce tout n'est rien; la Hollande où le stathouder n'est que le serviteur des puissances étrangères, & qu'un maître impuissant de citoyens peu soumis; l'Espagne enfin, que la nature a séparée de la France par des montagnes impénétrables, & dont la profonde détresse atteste l'impuissance.

Dans cette position à l'extérieur, défendue par des montagnes, par des mers, des forteresses, des armées nombreuses, mais, ce qui vaut mieux, ce qui est inexpugnable, par des millions d'hommes qui veulent la liberté, pourquoi la France n'éleveroit-elle pas sa diplomatie à la véritable hauteur? pourquoi ne rejetteroit-elle pas dans le néant ces traités fabriqués par l'ignorance & par la corruption, traités où les peuples ont été constamment sacrifiés aux intérêts de quelques individus; traités souvent aussitôt rompus que signés; traités, prétextes éternels de guerre, plutôt que le fondement de la paix? pourquoi ne se borneroit-elle pas à un traité d'amitié, non-seulement avec ses voisins, mais avec tout le genre humain? pourquoi ne réduiroit-elle pas sa diplomatie à ce qu'elle doit être désormais, à la connoissance du commerce & des rapports paisibles qui peuvent lier les nations?

En un mot, Messieurs, il faut ou déchirer notre constitution ou déchirer les traités qui la blessent; or, le traité passé avec la cour de Vienne en 1756 la blesse essentiellement: car vous ne pouvez plus promettre de sacrifier à l'empereur des milliers d'hommes pour satisfaire ses ressentimens ou ses caprices dans des guerres étrangères. Donc, puisque votre constitution vous commande l'abandon de ce traité, vous ne pouvez plus, comme le conseille votre comité, en demander l'exécution à l'empereur; vous devez au contraire lui déclarer que votre constitution vous force d'y renoncer.

La loyauté française vous dicte cette déclaration. Vous devez lui dire : « Les Français sont les frères de tous les hommes ; ils ont juré de ne s'armer que pour leur propre défense ; ils ne peuvent donc s'armer pour vos querelles personnelles : mais la nation française vous offre son amitié, sa fraternité, & tout ce que vous pouvez attendre d'un voisin bon, juste & loyal. Soyez justes avec nous, & nous ne troublerons jamais la paix de vos états ». Je vous le demande, Messieurs, l'empereur auroit-il le droit de s'offenser d'un pareil langage? Doit-on craindre qu'il se porte à vous déclarer la guerre? ce seroit lui prêter une démence qu'il n'a pas. Mais, fût-il assez aveugle pour se livrer à des ressentimens, votre résolution ne devroit pas varier ; votre constitution doit être sacrée pour vous ; vous ne devez pas souffrir qu'une main étrangère touche à cette arche sainte ; vous ne devez pas l'altérer, pour quelque crainte que ce soit, ou vous cesseriez bientôt d'être libres. Rome avoit pour principe de ne jamais négocier avec son ennemi qu'il ne fût soumis : Rome dut à ce principe sa grandeur. Vous devrez la vôtre à votre attachement inébranlable pour votre indépendance, à votre courage pour attaquer vos ennemis qui voudroient l'entamer. C'est votre premier pas dans la carrière diplomatique, il doit être grand, assuré ; il doit offrir une grande leçon aux princes qui seroient tentés d'imiter l'empereur : il faut qu'il plie, ou si vous pliez vous-mêmes, les outrages s'accumuleront sur vos têtes.

Eh ! pourriez-vous craindre, Messieurs, cette Autriche dont le peuple est déjà votre ami, si son gouvernement vous hait ? Pouvez-vous craindre ce cabinet de Vienne que fit trembler Richelieu, qui ne gouvernoit que des esclaves, à qui Louis XIV enleva les plus belles provinces, à qui le timide Fleury donna

lui-même des loix ? La France libre craindroit ce cabinet aujourd'hui diviſé en deux partis qui trompent mutuellement l'empereur, le font tomber dans des contradictions perpétuelles ; ce cabinet qui, joué par des intrigans avides, affectoit d'abord une fauſſe fierté ; qui, mieux éclairé par la ſituation des Pays-Bas, a déja refuſé aux électeurs les ſecours qu'il avoit promis d'abord ? Je vous le diſois dernièrement, je n'ai qu'une crainte ; c'eſt que nous n'ayons pas la guerre, & cette crainte ſe réaliſe ; car, dans tous les cabinets, le deſir de la guerre n'a été qu'un jeu pour vous épouvanter, & ſi l'on pouvoit ſonder tous les replis de la diplomatie, vous découvririez peut-être l'intrigue honteuſe, intrigue qu'a déjouée la marche loyale & franche de cette aſſemblée & de la nation françaiſe.

Déja je vois ces amis de la paix qui prêchoient vivement la guerre changer de langage. La Hollande, diſent ils, la Pruſſe, la Ruſſie, vont ſe déclarer pour l'empereur, ſi on l'attaque. Ils l'ont promis peut-être ; mais leurs intérêts les empêcheront de réaliſer ce traité. Ne vous ai-je pas prouvé qu'il étoit preſqu'impoſſible entre des puiſſances dont les intérêts ſont ſi diſcordans ? Mais voulez-vous rompre infailliblement la coalition de toutes ces puiſſances ? rompez le traité de 1756. La rupture de ce traité vous eſt un sûr garant de la neutralité de la Pruſſe elle lui aſſure le retour de ſon allié naturel, la France.

L'Empire, en vous voyant rompre ce traité, eſpérera auſſi de retrouver dans la France une utile protection. L'intérêt de l'Empire eſt de briſer l'union monſtrueuſe qui exiſte entre l'empereur & la Pruſſe, qui menace d'écraſer la ligue germanique, qui en a déja effrayé les divers membres, ſi l'on en juge au

moins par les lettres de l'empereur même & du roi de Prusse au corps germanique.

Aussi, Messieurs, ne doit-on pas douter que pour peu que nos négociateurs fussent habiles & éclairés, il ne fût, en cas de guerre, très-facile d'amener presque tous les électeurs à la neutralité; car presque tous doivent desirer l'abaissement de la maison d'Autriche. L'intérêt du stadhouder est de conserver l'amitié de l'Angleterre; & l'Angleterre voit d'un très-mauvais œil le traité que les Provinces-Unies ont passé avec l'empereur. Enfin, voulez-vous juger, par un trait frappant, de la versatilité des membres de cette coalition couronnée? Les deux puissances qui paroissoient les plus ardentes pour l'exécuter, pour fondre sur la France, la Russie & la Suède, se sont tout-à-coup refroidies; elles ont reçu la notification de notre constitution: sans doute elles ont senti qu'il valoit mieux porter leur attention sur les évènemens qui se préparent dans leur voisinage, que de s'engager dans une guerre lointaine & ridicule. Les trônes de Pologne & de Constantinople offrent une conquête plus facile que le trône de la France; c'est ainsi que la politique compliquée sur diverses cours de l'Europe, les arrêtera toujours dans leur coalition contre la France.

On nous menace encore de l'Angleterre, qui, dit-on, est garante de la constitution du Brabant, & dont le ministère a besoin de se populariser à nos dépens: mais voulons-nous donc conquérir le Brabant? notre constitution nous le défend; nous voulons forcer l'empereur, en attaquant le Brabant, de respecter notre constitution, & une nation qui a juré de ne pas s'emparer d'un pouce de terrein sur ses voisins, peut-elle donner de l'inquiétude aux Anglois?

Non, Meſſieurs, ce n'eſt pas en attaquant un peuple libre que le miniſtère anglais peut ſe populariſer. Un pareil projet, dans les triſtes circonſtances où il ſe trouve, le précipiteroit vers ſa ruine. Il eſt paſſé ce temps où l'ardeur des conquêtes dans nos iſles à ſucre auroit pu tenter les Anglais, les exciter à profiter de nos embarras, & fermer les yeux à la juſtice. Le peuple anglais fait des vœux pour nos ſuccès, ce ſeront un jour les ſiens, il le ſait, il le voit dans l'avenir; &, Meſſieurs, ſi vos miniſtres des affaires étrangères avoient eu quelque connoiſſance du caractère anglais, de la révolution qu'il vient d'éprouver; s'ils n'avoient pas été dévoués à la maiſon d'Autriche, vous n'auriez pas à redouter aujourd'hui la coalition des puiſſances ou la jonction de l'Angleterre, de l'empereur, du roi d'Eſpagne, de l'impératrice; ils auroient pu facilement oppoſer une union avec l'Angleterre, la Pruſſe & la Hollande. Rappelez-vous avec quelle facilité le régent forma l'union avec l'Angleterre, lorſqu'il fut auſſi menacé par l'Eſpagne ſoulevée par un cardinal ambitieux.

Mais, dit-on, qu'avons-nous à offrir aux Anglais? Je ne dirai pas, comme on m'en a prêté l'intention pour me noircir, je ne dirai pas qu'il faut céder aux Anglais les iſles de France & de Bourbon, parce que les Anglais n'ont déja que trop de poſſeſſions territoriales à protéger, parce que ces poſſeſſions ſont toujours de foibles garans de la paix & de l'union. Je veux leur offrir un gage plus ſolide: c'eſt leur intérêt perſonnel, c'eſt l'amitié d'un grand peuple & d'un peuple libre? Or qu'eſt-ce qu'un peuple libre? C'eſt un peuple qui ne tracaſſe pas ſes voiſins, qui reſpecte leurs droits & les traités, qui ne fait pas de guerres injuſtes, qui ne ſoudoie pas les deſpotes pour aſſervir les ſujets. Avec l'amitié des

Français libres, les Anglais n'auront donc plus à craindre de voir notre cabinet soudoyer le leur, soulever contre eux les puissances du Nord, payer des espions dans l'Inde pour exciter les Marattes ou les princes indiens, les tracasser encore dans le continent américain ou dans leurs isles à sucre. Et n'est-ce rien, Messieurs, pour les Anglais, n'est-ce rien que le bonheur d'être enfin délivrés de toutes ces tracasseries ? C'étoit le système du cabinet de Versailles qui forçoit l'Angleterre à entretenir une marine considérable pour protéger son commerce & ses possessions lointaines, une diplomatie ou un espionage aussi dispendieux dans toutes les cours de l'Europe. La révolution française, en renversant cet ancien régime, va dispenser l'Angleterre d'une partie de ses dépenses; & l'amitié des Français assurant aux Anglais la tranquillité de leur commerce, leur offriroit les gages les plus désirables pour un peuple commerçant: moins d'impôts & un commerce étendu & constant. Ah, Messieurs, comme il eût été, comme il sera facile d'applanir à cet égard les difficultés qui naissent plutôt des préjugés que de raisons bien fondées. La nature des choses appelle la France & l'Angleterre à une alliance fraternelle & durable, parce qu'elle sera fondée, non sur des convenances de famille, mais sur des principes éternels & sur des intérêts communs.

Je sais toutes les objections qu'on peut opposer à cette alliance politique & commerciale, les objections que l'on a opposées depuis le traité de paix de 1713, les objections que le judicieux Bolingbroke lui-même n'a pas rougi de répéter: je sais que l'Angleterre elle-même témoigna une joie vive lorsque son parlement s'opposa à la ratification de ce traité d'Utrecht, qui unissoit les deux nations par le commerce; mais je sais aussi que les argumens

tirés des époques où cette union exiſtoit, ne ſont plus applicables aux circonſtances actuelles. Je vois que cette union eſt deſirée par le commerce Anglais, qui ſouffre autant que nous de la baiſſe de notre change, qui deſire la fin de notre criſe. Encore une fois, que la France & l'Angleterre s'uniſſent, qu'elles s'uniſſent avec l'Amérique, & l'Amérique, & la liberté comme la paix, couvrira bientôt toute la terre.

Ce n'eſt pas ici, Meſſieurs, le moment de me livrer aux grands développemens que ce ſujet entraîne ; mais, je dois le dire, c'eſt avoir trahi la France que d'avoir négligé & dédaigné cette alliance, que de l'avoir ſacrifiée à des conſidérations perſonnelles pour une maiſon dont l'union n'eſt qu'un préſent funeſte, & dont l'inimitié eſt peu redoutable. C'eſt encore avoir fait preuve d'incapacité, que de n'avoir pas ſaiſi les circonſtances qui preſſent le cabinet anglais d'accepter cette union : il a de grands torts à expier aux yeux de la nation anglaiſe ; & ſon pardon ſe trouvoit dans une alliance qui promet au commerce anglais une tranquillité, une durée qui peuvent ſeules réparer les calamités des préparatifs de guerre & de celle de l'Inde ; dans une alliance qui peut ſeule alléger le fardeau déſormais inſupportable des impôts.

Je ne nie pas, Meſſieurs, qu'il ne ſoit difficile à un peuple de ſe faire des alliés au milieu d'une révolution. Si les peuples pouvoient communiquer directement, la loyauté qui les inſpire, & leurs intérêts communs, applaniroient bientôt tous les obſtacles ; mais les peuples ſont livrés à des cabinets, dont les intérêts ſont entièrement oppoſés, dont les intentions ſont preſque toujours perverſes, & la route tortueuſe. Les cabinets attendent preſque toujours que les révolutions ſoient conſolidées pour s'engager. Cependant, Meſſieurs, la France aida l'Amérique au milieu même

de ſes défaites ; & telle eſt actuellement la balance politique de l'Europe, qu'il ſuffira que la France ſoit attaquée, pour trouver des alliés.

Le ſecret des alliances eſt dans la force : déployez donc la vôtre, & vous ne manquerez pas d'alliés ; montrez de la foibleſſe, & vous ſerez abandonnés. La force pourroit vous attirer la guerre, mais la foibleſſe vous couvriroit d'ignominie. L'ignominie renferme tous les maux pour un peuple libre ; la guerre n'en offre pas même un. Elle eſt, & je vous l'ai prouvé, un bienfait ; elle renverſe l'ariſtocratie qui la craint ; elle déjoue le miniſtérialiſme, qui la traverſe après avoir feint de la vouloir ; elle conſomme la révolution ; elle cimente notre indépendance ; elle ramène le crédit & la proſpérité, enfin elle rompt les fers qui vous attachent à la maiſon d'Autriche.

Et ne voyons-nous pas que l'Autriche ne ménage notre alliance que pour vous écraſer par des ſubſides ; qu'elle ne peut en obtenir, qu'en continuant à diriger notre cabinet ; qu'elle ne peut diriger notre cabinet, qu'en le rendant indépendant de la volonté du peuple & de ſes repréſentans ? Ainſi, Meſſieurs, c'eſt pour nous avoir eſclaves qu'on veut nous avoir pour alliés. Ne voyez-vous pas que ſi notre cour veut conſerver cette liaiſon, c'eſt pour avoir à ſa dévotion des forces redoutables, c'eſt pour vous tenir ſous la verge du deſpotiſme, & vous amener à ſes fins par la terreur ? Et pourquoi encore veut-on ménager aujourd'hui l'Empereur ? Parce qu'on eſt foible, parce qu'on aura un jour beſoin de ſon bras pour vous aſſervir, parce qu'on veut lui donner le temps de raſſembler des forces ſuffiſantes. On demande la paix en janvier : ne ſeroit-ce pas pour avoir la guerre, & vous faire battre en juin ? Ne ſeroit-ce pas-là le ſecret de nos ennemis ? Meſſieurs, le traité d'alliance

avec l'Autriche a penſé nous coûter notre révolution : ſon alliance pourroit peut-être un jour vous coûter votre conſtitution.

PROJET DE DÉCRET

ARTICLE PREMIER.

Le Roi ſera invité par un meſſage à notifier à l'Empereur, au nom de la Nation françaiſe, qu'elle regarde le traité du premier mai 1756 comme anéanti, & parce que l'Empereur lui-même a violé ce traité, & parce qu'il eſt contraire aux principes de la conſtitution françaiſe ; à lui notifier en même-temps que la Nation françaiſe eſt diſpoſée, ſi l'Empereur lui donne ſatisfaction ſur les griefs ci-après, à conſerver avec lui la bonne intelligence, l'amitié, la fraternité qu'elle a juré de maintenir avec tous les peuples.

II.

Le roi ſera invité pareillement à notifier à l'empereur, au nom de la nation françaiſe, qu'elle regarde comme actes d'hoſtilité, 1°. ſon refus d'interpoſer ſes bons offices & d'avoir employé la force pour diſſiper les raſſemblemens dans les électorats ; 2°. la protection & promeſſe du ſecours qu'il a faite aux électeurs en cas d'attaque de la France ; 3°. ſon adhéſion aux divers traités qu'il a conclus pour opérer un concert avec les puiſſances européennes contre la nation françaiſe ; à lui notifier en conſéquence que les meſures militaires les plus promptes vont être

69

prises pour agir offensivement, à moins que l'empereur ne donne avant le 10 Février une telle satisfaction pour ces actes d'hostilités, que toutes les inquiétudes de la nation française soient entièrement dissipées.

III.

Enfin le roi sera invité à donner les ordres les plus précis pour que les troupes soient prêtes à entrer en campagne dans le plus bref délai possible.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.